
Procès-verbal de l'assemblée publique
de la Commission permanente du conseil d'agglomération
sur le développement économique,
tenue le jeudi 9 avril 2009 à 19 h,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

Première séance

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président de la commission
M. Bill Tierney, vice-président
Mme Andrée Hénault, membre
M. Laurent Blanchard, membre
M. Gilles Grondin, membre
M. George McLeish, membre
M. Alain Tassé, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS

M. Martin Duchaîne, directeur général, TechnoMontréal
Mme Marie-Josée Kasparian, chargée de projets, TechnoMontréal
M. Guy De Repentigny, Direction du développement économique et urbain, SMVTP
Mme Martine Primeau, Direction du développement économique et urbain, SMVTP

CITOYENS PRÉSENTS

12 personnes.

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, le président de la commission, M. Deschamps, ouvre l'assemblée et en explique le déroulement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Tassé, appuyée par Mme Hénault, l'ordre du jour est adopté.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique des 19 novembre et 17 décembre 2008

Sur une proposition de M. Blanchard, appuyée par M. Grondin, le procès-verbal de l'assemblée publique des 19 novembre et 17 décembre 2008 est adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC)

4.1 Présentation

Le président remercie TechnoMontréal d'avoir accepté l'invitation de la commission à collaborer à ses travaux et invite M. Duchaîne à faire sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Duchaîne souligne que les TIC touchent directement tous les secteurs de l'économie et constituent un moteur d'innovation et de collaboration. C'est donc davantage qu'une simple grappe industrielle. Il signale, par ailleurs, que les grappes montréalaises sont parmi les mieux structurées et les mieux reconnues au monde.

TechnoMontréal est un organisme de soutien à l'innovation et à la croissance économique dans le secteur des TIC. Les secteurs liés aux TIC représentent la plus importante industrie à valeur ajoutée de Montréal. C'est d'ailleurs dans la grande région de Montréal que l'on retrouve la masse critique en TIC pour le Québec.

M. Duchaîne souhaite, par sa présentation, susciter le développement de partenariats avec les villes de l'agglomération de Montréal.

L'exposé présente en vrac des données qui montre l'importance des TIC dans l'économie montréalaise :

- 73 % des emplois en TIC du Québec;
- des revenus de quelques 25 G\$;
- 116 000 emplois et plus de 5 000 entreprises;
- près de 10 % des emplois privés de la région;
- 28 % des emplois de filiales étrangères;
- 12 500 emplois dans des activités de recherche et développement.

M. Duchaîne rappelle ensuite ce qu'est une grappe industrielle et présente sommairement quelques-uns des principaux partenaires publics, privés et institutionnels de la Grappe. Il fait état également de la composition du conseil d'administration de la Grappe qui est le reflet de la participation active de l'industrie.

La volonté de créer une grappe des TIC remonte à 2002 alors que Montréal International lançait la première mobilisation de l'industrie. Un comité de pilotage est mis en place en 2004 et prépare un plan d'action. La mise en œuvre de ce plan conduit au lancement de TechnoMontréal en 2007 et à la formation de chantiers sur les enjeux majeurs de l'industrie en 2008. L'année 2009 est sous le signe de la mise en œuvre des chantiers des projets stratégiques de la grappe.

Le positionnement de la Grappe des TIC s'articule autour de la mobilisation de l'industrie et le soutien aux initiatives et aux projets structurants qui touchent l'ensemble de l'industrie. On favorise les regroupements et les partenariats visant l'émergence d'écosystèmes d'affaires et d'innovation. La Grappe a un objectif de croissance de l'industrie de 50 % en 5 ans, ce qui suit la tendance mondiale dans ce secteur.

M. Duchaîne présente ensuite les quatre grands chantiers de la Grappe :

- promotion et main-d'œuvre;
- commercialisation;
- financement;
- innovation et créativité.

Un autre chantier axé sur la formation et l'expertise est de nature transversale. Enfin, un comité stratégique assure la coordination et le leadership de ces travaux.

Plusieurs associations et organismes, dont l'existence est souvent antérieure à la création de la Grappe, gravitent autour de celle-ci. TechnoMontréal joue un rôle clé d'appui et de liaison entre les organismes et les leaders de l'industrie et s'implique dans les enjeux majeurs qui nécessitent une large mobilisation des acteurs de l'industrie.

À l'aide de tableaux et de graphiques, M. Duchaîne présente ensuite quelques indicateurs majeurs pour la Grappe. On peut y noter que le secteur des TIC a un indice de croissance très supérieur à la croissance du PIB du Canada. On y constate aussi que 44,3 % des investissements étrangers à Montréal entre 2000 et 2008 se sont réalisés dans les TIC, avec un sommet à 79,2 % en 2005.

Une statistique est moins reluisante, celle des étudiants inscrits et diplômés dans les domaines liés aux TIC. Ainsi, entre 2002 et 2005, on a noté une baisse de 26 % des inscriptions alors que les besoins de main-d'œuvre sont en croissance constante.

M. Duchaîne termine sa présentation en évoquant quelques pistes de collaborations et de partenariats possibles entre la Grappe et l'agglomération.

En ce qui a trait à la promotion des carrières et de l'industrie des TIC, l'agglomération pourrait jouer un rôle actif dans la promotion de l'innovation et des carrières et en assumant un leadership de société et en faisant de Montréal une «île innovante».

Il conviendrait aussi que l'agglomération contribue à établir une image de marque des TIC en reconnaissant Montréal comme centre de créativité et d'innovation. Cela pourrait se traduire par un soutien à des événements de visibilité internationale et une plus grande présence des entreprises des TIC dans les missions à l'étranger.

Enfin, l'agglomération pourrait jouer un rôle de rassembleur des intervenants montréalais impliqués dans le soutien à l'innovation et contribuer à la promotion de l'investissement dans les TIC.

Le président remercie M. Duchaîne de sa présentation.

4.2 Période de questions des citoyens

M. Alama Kanaté
Maison de l'Afrique

M. Kanaté fait le lien entre les besoins de main-d'œuvre de l'industrie des TIC et le problème du décrochage scolaire. Il souligne que les jeunes de la communauté africaine ont de la misère à retrouver leurs repères et décrochent. Il faut mettre en œuvre des moyens pour les ramener sur le marché du travail et les orienter vers des secteurs comme les TIC. Il souligne aussi que les entreprises montréalaises des TIC pourraient s'ouvrir aux marchés africains et y faire des affaires.

M. Duchaine rappelle l'importance de l'enjeu de la promotion des carrières et considère qu'il y a là un partenariat essentiel à développer avec l'agglomération et les organismes communautaires. Quant au développement des affaires avec l'Afrique, M. Deschamps appuie la position de M. Kanaté.

M. Pierre G. Bélanger
ÉFIC Finances International

M. Bélanger œuvre dans le domaine du financement du capital de risque. Il signale que 75 % des entreprises des TIC ont moins de 10 employés et n'ont pas toujours accès à certains fonds de financement. Y a-t-il des activités et des fonds disponibles en pré-démarrage, via la grappe, pour ces entreprises?

M. Duchaine rappelle que plusieurs organismes regroupent les petites entreprises et les travailleurs autonomes. Il reconnaît qu'il y a du travail à faire pour que ces organismes soient mieux connus des petits entrepreneurs. Les organismes locaux de développement économique, comme les CDEC et les CLD, ont besoin d'être mieux informés sur la question de manière à accompagner les projets et les entrepreneurs vers ces regroupements.

En ce qui a trait au capital d'amorçage, il faudrait faire mieux. Depuis 2003, les fonds disponibles se font rares. Le réseau Anges Québec commence à s'intéresser au dossier, mais son engagement est tout récent. La création de plusieurs fonds de soutien aux entreprises des TIC est souhaitable et nécessaire.

Il existe également des possibilités dans certains fonds locaux (CLD, etc.). M. Duchaine cite l'exemple du Fonds d'expérimentation en multimédia qui a permis d'aider plusieurs petites entreprises.

M. Bélanger insiste sur la jonction nécessaire entre le financement et l'accompagnement des jeunes entreprises. Il souligne que la venue d'Anges Québec dans le financement est une bonne nouvelle, mais que les «anges» n'ont pas vraiment le temps d'accompagner les entreprises.

M. Bélanger aborde aussi la question internationale. Selon lui, il faudrait songer à développer des événements avec d'autres villes.

M. Duchaine reconnaît l'importance et la pertinence d'une telle démarche. La Grappe travaille avec Montréal International et avec les ministères pertinents pour créer des contacts et des opportunités. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec des délégations étrangères et il y aura lieu d'aider à structurer le travail des PME des TIC à l'international.

M. Firmin Amoni
Maison de l'Afrique

M. Amoni met en relief l'importance du mentorat. Il souligne qu'il faut aussi penser aux entrepreneurs dans la quarantaine et pas seulement aux jeunes entrepreneurs quand on parle de soutien et d'accompagnement des entreprises. Il s'intéresse aussi aux secteurs de recherche et de développement en périphérie des TIC et demande si la Grappe entretient des liens avec les institutions universitaires.

M. Duchaine rappelle que les TIC sont présentes dans de nombreux secteurs industriels. Il donne l'exemple du travail de calcul avancé en TIC bien présent dans le domaine de l'aéronautique. Il souligne les collaborations avec l'ÉTS et d'autres établissements universitaires. En ce qui a trait à l'accompagnement des nouvelles entreprises, il souligne que la Grappe favorise une approche d'affaires et que l'aide au démarrage d'entreprises est essentielle.

Il revient aussi sur la question de collaboration avec l'Afrique évoquée plus tôt et souligne le travail, méconnu mais important, de l'homme d'affaires Charles Sirois dans de nombreux projets en Afrique.

M. Denis Akzam
LLGeometry

M. Akzam œuvre dans le domaine du calcul industriel et souligne que son entreprise est présente dans la Grappe des TIC et dans bien d'autres secteurs. Il revient sur la question du décrochage scolaire. Le problème est bien connu. Il faudrait faire mieux connaître le secteur des TIC et son potentiel créateur d'emplois aux jeunes et leur expliquer que c'est bien plus que les jeux vidéos. Il se

dit favorable à l'organisation d'ateliers de formation en robotique. Il souligne l'importance d'un fonds d'expérimentation.

Enfin, il rappelle que des petites initiatives bien ciblées sont souvent plus rentables que les gros projets de financement. Il plaide pour un programme de petits leviers financiers qui pourraient aider à réaliser de grandes choses.

4.3 Période de question des membres de la commission

M. Blanchard se dit très heureux de la présentation. Il retient plusieurs éléments positifs de la présentation de TechnoMontréal et plusieurs points importants qui pourraient éventuellement se traduire par des recommandations de la commission.

M. Tierney s'intéresse aux liens avec les institutions d'enseignement et aux façons de souder ces liens. Quel modèle adopter pour une véritable concertation entre le monde de l'enseignement et l'industrie?

Il demande également si la question de la langue est un atout ou un obstacle dans le monde des TIC.

M. Duchaine rappelle que le travail de concertation avec le monde de l'éducation vient tout juste d'être entrepris. Plusieurs intervenants sont réunis pour bâtir des ponts sur un modèle semblable à celui des grappes. Les liens deviendront de plus en plus solides avec le temps et favoriseront le développement de canaux plus directs.

En ce qui a trait à la langue, la pluralité linguistique qui caractérise Montréal est un atout notamment dans le développement des technologies langagières, un secteur en développement dans les TIC. De façon plus générale, le bilinguisme largement répandu chez les travailleurs de l'industrie est un avantage indéniable. On constate également que le fait français spécifique au Québec sur le continent a deux effets positifs. D'abord, cela assure une certaine stabilité dans la main-d'œuvre, les francophones étant moins attirés par la possibilité de faire carrière ailleurs en Amérique du Nord, et, d'autre part, Montréal peut attirer des talents issus d'autres pays et régions francophones.

M. Tassé demande si de grandes entreprises comme le port ou l'aéroport participent à la Grappe.

M. Duchaine explique qu'il n'y a pas de collaboration active avec ces organisations. Il souligne que plusieurs travailleurs des TIC sont associés à de grands projets ou de grandes sociétés en transport. Il donne en exemple le travail de calcul avancé fait chez Bombardier dans la conception d'avions. Il y a certainement des pistes à explorer avec le port et l'aéroport où les TIC peuvent jouer un rôle déterminant. Il mentionne le cas du port de Singapour où le développement a fait une large part à la contribution des TIC.

M. Tassé voudrait comprendre de façon pratique comment on peut lutter contre le décrochage scolaire en encourageant les jeunes à se tourner vers des carrières dans les TIC. Comment établir, par exemple, des liens avec des entreprises locales d'économie sociale qui veulent faire travailler des jeunes dans les TIC?

La lutte au décrochage est une préoccupation partagée par les entreprises du secteur, selon M. Duchaine. Il faut faire ressortir que les TIC ne sont pas qu'un domaine technique : il y a de l'humain là-dedans. La Grappe a permis la réunion de certains groupes qui produisent du matériel promotionnel sur les carrières dans les TIC. Il s'agit d'assurer une distribution de ce matériel auprès des clientèles ciblées. M. Duchaine souligne que des outils ont été développés, sur le modèle du célèbre jeu SIMS, pour faire connaître la diversité des métiers des TIC.

M. Tassé demande si le milieu des TIC investit dans le mentorat.

M. Duchaine rappelle le projet Academos qui propose du cybermentorat par internet. Les jeunes sont mis en contact avec des professionnels et cela contribue au taux de rétention à l'école. De la même façon, le mentorat dans le soutien au démarrage d'entreprises est prioritaire. C'est un volet en développement porteur d'avenir. Un réseau a été mis en place avec la Fondation de l'entrepreneurship et il s'agit maintenant de l'adapter aux domaines des TIC et de l'innovation.

M. Deschamps revient sur l'intervention d'un citoyen relativement aux enjeux internationaux. Ce qui est vrai pour les TIC l'est aussi pour beaucoup d'autres secteurs de l'économie. Il y a lieu de bien structurer et de bien cibler les interventions.

M. Deschamps remercie les membres et les citoyens de leurs interventions.

Ajournement

À la fin de la période d'interventions, le président souligne qu'il conviendrait d'ajourner les travaux pour revenir plus tard en assemblée publique pour recevoir les mémoires des citoyens et organismes et adopter par la suite ses recommandations.

Sur une proposition de M. Tierney, appuyée par M. Blanchard, l'assemblée est ajournée au mercredi 29 avril 2009 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

Ajournement à 21 h 15.

Deuxième séance

**Le mercredi 29 avril 2009 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est**

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président de la commission
M. Bill Tierney, vice-président
Mme Andrée Hénault
M. Laurent Blanchard, membre
M. Gilles Grondin, membre
M. George McLeish, membre
M. Alain Tassé, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS

M. Martin Duchaine, directeur général, TechnoMontréal
Mme Marie-Josée Kasparian, chargée de projets, TechnoMontréal
M. Guy De Repentigny, Direction du développement économique et urbain, SMVTP
Mme Martine Primeau, Direction du développement économique et urbain, SMVTP

CITOYENS PRÉSENTS

10 personnes.

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 heures et en explique le déroulement. Il rappelle qu'elle fait suite à un ajournement de l'assemblée du 9 avril 2009.

5. Interventions et dépôt de mémoires

Avant d'inviter les personnes inscrites à présenter leurs interventions, le président signale que la commission a reçu un mémoire de la *Coalition canadienne pour une relève en TIC* qui sera analysé par la commission tout comme les interventions entendues le 9 avril et ce soir.

M. Maurice Piché

**Directeur général du collège Bois-de-Boulogne
au nom du regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM)**

M. Piché présente d'abord la composition et la raison d'être du RCMM. Il souligne que les 12 collèges membres du RCMM offrent tous à des degrés divers des programmes et de la formation en lien avec les TIC.

Les collèges visent à répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs domaines dont les TIC et, à ce titre, participent au chantier main-d'œuvre de TechnoMontréal. Les interventions des collèges sont animées par une préoccupation quant aux qualifications et à la réorientation des personnes sans emploi. Les collèges veulent contribuer à créer des passerelles entre les divers ordres d'enseignement (secondaire-collégial-universitaire). Ils ont aussi créé un chantier sur l'actualisation des équipements et des outils technologiques dans les collèges.

Les collèges ont développé une forte expertise dans le domaine des arts numériques et les entreprises en demandent et en redemandent. L'objectif est d'offrir une formation unifiée de façon à bien répondre aux besoins de l'industrie. M. Piché souligne que la pénurie de main-d'œuvre est la plus sentie dans le domaine de la programmation informatique où les employeurs cherchent surtout des diplômés universitaires.

M. Piché suggère que la promotion des TIC soit axée autour d'un corridor nord-sud le long du boulevard Saint-Laurent où l'on retrouve une forte concentration d'entreprises et de maisons d'enseignement. Il souligne aussi que des espaces disponibles dans le secteur Chabanel pourraient être utilisés pour le développement de l'industrie.

En réponse à M. Blanchard, M. Piché explique que les collèges cherchent constamment à bonifier leur offre de programmes et de cours pour répondre aux besoins croissants de l'industrie. Il mentionne entre autres la création de divers programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) très branchés sur le monde du travail.

En réponse à M. Tassé qui se questionne sur le manque de main-d'œuvre et la baisse des inscriptions dans les TIC, M. Piché rappelle que les demandes d'inscriptions dans les programmes techniques ont chuté après le bogue de l'an 2000. Il y a certes un certain déclin démographique qui commence à entraîner une baisse généralisée des inscriptions dans tous les programmes, mais d'autres facteurs jouent. Les programmes collégiaux techniques ont une étiquette moins noble que les programmes de formation universitaires. De plus, il y a une perception dans la population d'insécurité dans le domaine des TIC en raison d'annonces négatives touchant certaines très grandes entreprises, comme Nortel, par exemple.

M. Tassé demande comment cette commission pourrait aider à contrer la pénurie de main-d'œuvre et à promouvoir les carrières.

M. Piché croit que l'agglomération pourrait favoriser le positionnement de la Grappe des TIC dans le développement économique de Montréal. Montréal devrait en faire son fer de lance et porter le message haut et fort. L'agglomération peut aussi jouer un rôle auprès des décideurs politiques en ce qui a trait au financement des maisons d'enseignement.

M. Tierney demande quels sont les liens du RCMM avec l'industrie. M. Piché explique que le RCMM est d'abord un regroupement des collèges qui permet à ces derniers de s'exprimer d'une seule voie et de concerter les actions. C'est d'abord une table de coordination.

M. Deschamps demande si les collèges ont vraiment la capacité d'accueillir davantage d'étudiants dans les programmes liés aux TIC. M. Piché répond que certains collèges manquent de capacité d'accueil (espaces, financement) et débordent littéralement. Le financement gouvernemental à la formation continue est maigre et inadéquat. Il est clair que les collèges ont besoin d'une plus grande enveloppe budgétaire.

M. Deschamps demande s'il est possible d'aller chercher du financement auprès des entreprises qui, au fond, bénéficient de la formation donnée en ayant un bassin d'employés potentiels. M. Piché reconnaît qu'il y a plusieurs gros joueurs dans l'industrie mais que les entreprises ne sont pas nécessairement prêtes à financer la formation dans les institutions d'enseignement.

Mme Monique Savoie

Société des arts technologiques (SAT)

Mme Savoie présente la SAT et ses programmes de recherche. Elle insiste particulièrement sur la question des dispositifs immersifs et de l'intérêt qu'ils suscitent à travers le monde.

La SAT se veut une vitrine sur la créativité et l'innovation dans le domaine des arts numériques. Chaque année, des dizaines de délégations d'ici et d'ailleurs visitent ses installations pour mieux comprendre la culture numérique et la vision de la SAT.

Mme Savoie présente ensuite des statistiques montrant l'importance de la créativité numérique montréalaise. Ces chiffres incitent la SAT à inviter la commission à recommander à TechnoMontréal de poursuivre et d'accentuer ses actions de soutien à l'égard de la créativité numérique et de mobilisation intégrée des acteurs montréalais du secteur très diversifié des arts numériques.

La SAT croit que TechnoMontréal devrait faciliter la création de partenariats au niveau de la recherche entre les acteurs du secteur et ne pas agir uniquement sur le marketing et les communications.

La SAT croit aussi que des investissements publics sont nécessaires dans l'amélioration d'infrastructures réseaux basées sur le déploiement d'applications «open source», par exemple, cela devrait être reconnu comme un vecteur de profit non seulement pour le secteur privé mais aussi pour les secteurs public et communautaire.

Mme Savoie considère que les montants que la SAT reçoit du Conseil des arts de Montréal (20 000 \$ par an) sont insuffisants et que la Ville de Montréal devrait apporter un soutien plus important. La SAT recommande la création d'un fonds spécial pour ce secteur spécifique qui lie arts numériques et industrie. Parce qu'elle n'est pas conçue et organisée de manière à se qualifier dans les programmes réguliers de subventions, la SAT est désavantagée. Pourtant, selon Mme Savoie, elle doit bénéficier d'un financement récurrent pour poursuivre ses activités.

En réponse à M. Deschamps, Mme Savoie explique que les gens qui travaillent à la SAT sont souvent autodidactes ou issus du milieu des arts. Il s'agit de créateurs que l'on veut amener à intégrer les technologies à leur travail de création. Mme Savoie explique également que la SAT est un des piliers de la nouvelle économie et, qu'à ce titre, elle devrait recevoir un soutien adéquat.

M. Philippe Côté

M. Côté rappelle qu'il a été le fondateur de la Société de conservation du présent et que le monde du numérique l'intéresse au plus haut point. Il veut d'abord soutenir la demande de la SAT quant à l'augmentation de sa subvention provenant du Conseil des arts de Montréal.

Compte tenu de l'importance que prend le numérique comme média, il faudrait, selon M. Côté, s'attaquer au dossier de la fibre optique. Il faut faire du réseau de fibre optique une priorité pour Montréal. Le réseau est incomplet au centre-ville et on a un réseau à basse vitesse si on se compare à ce qui s'est mis en place dans plusieurs autres villes, notamment en Asie.

M. Deschamps rappelle que la commission a déjà formulé plusieurs recommandations, à l'automne 2007, sur le déploiement du «wi-fi» à Montréal.

M. Pierre Bouchard

M. Bouchard est un ancien président-directeur général du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ). Il note d'abord qu'on a assisté au cours des années à un déclin des emplois en télécommunications chez les équipementiers. Il importe de revaloriser ce secteur.

À l'instar d'autres intervenants, il souligne l'importance du déploiement d'un réseau complet de fibre optique jusque dans les résidences, comme c'est présentement la tendance dans les villes asiatiques. Un réseau de fibre optique permet une beaucoup plus grande vitesse que le réseau wi-fi. Selon lui, Montréal est en train de prendre un sérieux retard dans ce domaine. Il insiste sur l'importance d'une offre de service à très haute vitesse pour les besoins du développement des entreprises.

M. Patrice-Hans Perrier
Journaliste indépendant

M. Perrier attire l'attention sur la délocalisation des emplois, un phénomène observable, selon lui, dans l'industrie des TIC. Il serait donc important pour les pouvoirs publics de faire en sorte que les entreprises ne délocalisent pas des emplois pour lesquels ils ont financé la formation.

Pour M. Perrier, Montréal ne doit pas devenir un incubateur de techniciens qui vont partir vers l'étranger.

M. Deschamps croit qu'il faut travailler à la rétention des travailleurs et des emplois, mais qu'on ne peut limiter par des lois ou des règlements les allées et venues de la main-d'œuvre. Il mentionne le travail de la Conférence régionale des élus (CRÉ) dans le dossier de la venue et de la rétention des étudiants étrangers.

M. Perrier souligne que certains pays européens et des états américains ont mis en place des mesures remettant en question la sous-traitance à l'étranger.

En conclusion des interventions, le président invite M. Martin Duchaîne à réagir aux propos entendus.

M. Duchaîne se dit heureux de la présence de personnes importantes du milieu.

Il souligne d'abord le rôle crucial des collègues dans la formation de la main-d'œuvre. Il y a beaucoup d'outils en place et il est important de mieux les promouvoir. Quant au manque de moyens dont disposent les collègues, il faut faire valoir qu'un investissement dans la formation doit être perçu et considéré comme un investissement durable.

En réaction à la présentation de la SAT, M. Duchaîne rappelle que le secteur des arts numériques est un secteur important qui témoigne de la créativité du milieu des TIC à Montréal. Il constate qu'il y a encore du travail de conscientisation à faire face au rôle des arts numériques dans le monde actuel et à venir.

Par ailleurs, l'enjeu de la bande passante est important pour M. Duchaîne. Encore une fois, il y a ici une question de sensibilisation. Il faut faire les liens qui s'imposent entre les infrastructures et les enjeux.

TechnoMontréal a fait des études sur le phénomène de la délocalisation des emplois. On y a constaté que le phénomène est surtout européen. À Montréal, les entreprises reçoivent beaucoup de mandats de l'extérieur et font aussi appel à de la sous-traitance à l'étranger. Montréal garde tout de

même une valeur ajoutée importante. M. Duchaine rappelle que la croissance actuelle de la main-d'œuvre dans les TIC est ralentie par le manque de candidats.

Enfin, la question du soutien à l'entrepreneuriat ne doit pas être négligée. Ce soutien n'est pas toujours adéquat financièrement et les gens ne savent pas toujours où s'adresser.

Ajournement

Le président remercie tous ceux et celles qui ont pris la parole et rappelle que la commission adoptera ses recommandations le 11 mai prochain à 18 h.

Sur une proposition de M. Tassé, appuyée par M. Tierney, l'assemblée est ajournée au lundi 11 mai 2009 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Adopté à l'unanimité.

Ajournement à 21 h 20.

Troisième séance

**Le lundi 11 mai 2009 à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est**

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président de la commission
M. Bill Tierney, vice-président
Mme Andrée Hénault
M. Laurent Blanchard, membre
M. Gilles Grondin, membre
M. Alain Tassé, membre

COMMISSAIRE ABSENT

M. George McLeish, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS

M. Martin Duchaine, directeur général, TechnoMontréal
M. Guy De Repentigny, Direction du développement économique et urbain, SMVTP
Mme Martine Primeau, Direction du développement économique et urbain, SMVTP

CITOYENS PRÉSENTS

1 personne.

Ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de cette séance publique.

6. Adoption des recommandations

Avant de procéder à l'adoption des recommandations, le président souligne que la commission a analysé, au cours des dernières semaines, les interventions entendues lors des séances des 9 et 29 avril 2009 ainsi que les deux mémoires reçus.

Sur une proposition de M. Tassé, appuyée par Mme Hénault,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie la direction et le personnel de TechnoMontréal pour leur collaboration active et fructueuse aux travaux de la commission,

Et remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions lors des séances de travail de la commission.

CONSIDÉRANT l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) qui génère des revenus de l'ordre de 25 G\$ annuellement et totalise quelque 116 000 emplois dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que 12 500 de ces emplois se retrouvent dans des activités de recherche et de développement essentielles à la croissance de la Grappe;

CONSIDÉRANT la concurrence accrue d'autres villes dans le domaine des TIC;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir les investissements dans les TIC dans l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT que les arts, les sciences et les technologies se côtoient au sein de la Grappe des TIC et constituent un atout distinctif de la créativité montréalaise;

CONSIDÉRANT l'existence de la Table de concertation permanente sur les arts numériques, à laquelle participe la Ville de Montréal et la publication en janvier 2007 du mémoire *Les arts numériques à Montréal, le capital de l'avenir*;

CONSIDÉRANT que la présence d'infrastructures urbaines de télécommunications à la fine pointe de la technologie, comme le sans fil et la fibre optique, est essentielle au développement d'un Montréal «branché» et à la croissance de la Grappe des TIC;

CONSIDÉRANT que la forte expertise de deux grandes langues, l'anglais et le français, et le caractère multilingue de la main-d'œuvre que l'on retrouve sur le territoire de l'agglomération de Montréal constituent des atouts pour la Grappe des TIC;

CONSIDÉRANT la transversalité des TIC qui touchent directement tous les secteurs de l'économie et toute la population;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'agglomération de Montréal d'établir des liens étroits de collaboration avec TechnoMontréal et ses différents chantiers qui visent la main-d'œuvre, l'innovation, la commercialisation et le financement afin de maximiser les retombées de ces chantiers sur le territoire de l'agglomération;

La commission recommande :

Reconnaissance et croissance de la Grappe

R-1

Que le Conseil d'agglomération reconnaisse l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le développement économique et social du Grand Montréal, avec une position de moteur économique pour l'ensemble du Québec.

R-2

Que le conseil d'agglomération appuie l'objectif retenu par TechnoMontréal de croissance de 50 % en cinq ans de l'industrie des TIC à Montréal et mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il mette en œuvre des moyens pour concrétiser cet appui.

R-3

Que le Conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il étudie plus en profondeur, avec la collaboration de TechnoMontréal, des mesures de soutien et d'accélération du développement de l'industrie des TIC sur son territoire afin d'en maximiser les retombées sociales et économiques.

Promotion de l'industrie et des carrières

R-4

Que le conseil d'agglomération reconnaisse Montréal comme centre de créativité et d'innovation dans le domaine des TIC et qu'il mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- pour qu'il contribue à la promotion internationale du savoir-faire montréalais dans les TIC;
- pour qu'il mette en place des mesures pour appuyer et promouvoir le secteur des TIC sur son territoire, en appui à TechnoMontréal et aux partenaires de la Grappe;
- pour qu'il encourage la création d'événements et d'activités et appuie les divers événements existants qui font la promotion de l'industrie des TIC et des carrières qu'elle propose, comme le Festival Euréka, ou la Boule de cristal du CRIM.

R-5

Que le Conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils fassent la promotion des opportunités de carrières en TIC dans l'agglomération de Montréal, notamment auprès des jeunes, des étudiants, des immigrants et de ses citoyens à travers les organismes municipaux et paramunicipaux et en appuyant les activités des organismes engagés auprès de cette clientèle, notamment les partenaires impliqués dans le chantier main-d'œuvre de TechnoMontréal dont le Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain, la Coalition canadienne pour la relève en TIC, TechnoCompétences, les universités de son territoire et la CRÉ de Montréal.

Formation

R-6

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que les institutions d'enseignement puissent bénéficier d'un financement adéquat pour la formation des adultes dans le domaine des TIC.

R-7

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils poursuivent leur soutien aux travaux de la Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal.

R-8

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer d'autres actions que Montréal pourrait mener pour favoriser le rapprochement entre l'industrie des TIC et le milieu de l'éducation dans le but de promouvoir la formation et les carrières dans ce secteur.

Innovation, créativité et recherche et développement

R-9

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour faire en sorte que Montréal prenne une part active à la promotion de l'innovation dans les TIC et qu'il accorde une place importante à cette dimension dans la prochaine Stratégie de développement économique de l'agglomération de Montréal.

R-10

Que le conseil d'agglomération encourage la poursuite des travaux du comité de la Conférence régionale des élus (CRÉ) *Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation*.

R-11

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour que des demandes soient faites aux gouvernements du Québec et du Canada afin d'adapter les programmes de soutien aux entreprises des TIC pour tenir compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins en matière de recherche et de développement, notamment dans les secteurs qui combinent arts et technologies, comme le secteur des arts numériques.

R-12

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer le rôle que Montréal pourrait jouer pour favoriser la mise en place d'une infrastructure urbaine essentielle : un réseau complet de fibre optique sur le territoire, permettant les communications à très grande vitesse et contribuant à la créativité, à l'innovation et au développement de la Grappe des TIC.

À cet égard, la commission réitère les recommandations qu'elle a déposées au conseil d'agglomération le 31 janvier 2008 relativement au développement d'une autre infrastructure essentielle : un réseau de communications sans fil sur le territoire de l'agglomération.

Soutien à l'entrepreneuriat

R-13

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- pour qu'il s'assure que les programmes actuels de soutien au développement économique soient adaptés ou modifiés pour permettre de soutenir des initiatives sectorielles dans le domaine des TIC, notamment la création de lieux propices à l'incubation et à la naissance de projets d'entreprises innovantes et qu'il évalue la possibilité de créer un programme de soutien spécifique destiné aux entreprises existantes en TIC;
- afin qu'il favorise la collaboration et l'intégration des organismes de développement économique et de soutien aux entrepreneurs de son territoire avec le réseau d'organismes, d'institutions et d'entreprises de la Grappe des TIC afin de mieux soutenir la croissance de nouvelles entreprises des TIC en leur donnant accès à des ressources, de l'expertise et un réseau d'affaires adapté au secteur des TIC, notamment aux niveaux de l'accès au financement, à l'innovation et à l'exportation.

R-14

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il développe une stratégie et des moyens pour favoriser une plus grande présence des entreprises des TIC dans les missions économiques internationales menées par la Ville de Montréal et ses partenaires.

Enfin, en plus des recommandations qu'elle adresse au conseil d'agglomération, la commission invite TechnoMontréal à assumer un leadership rassembleur auprès des gouvernements et de l'industrie des TIC pour trouver des solutions au problème du financement de la formation de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

7. Période de questions des citoyens

M. Martin Duchaîne, directeur général de TechnoMontréal

M. Duchaîne tient à remercier la commission pour ses recommandations. Il considère que le travail des commissaires est un bel arrimage avec les objectifs et les projets de la Grappe des TIC.

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 h 20.

ADOPTÉ LE : 22 JUIN 2009

« ORIGINAL SIGNÉ »

Richard Deschamps
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste